

Guide de l'Exposant



www.rencontres-france-hydro-electricite.fr

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre le guide de l'Exposant relatif aux 12^{èmes} Rencontres France Hydro Electricité.

Vous y trouverez toutes les informations utiles vous permettant d'organiser votre participation au salon dans les meilleures conditions : livraisons/retours, accès, dimensions et équipement des stands, équipements optionnels, déroulement des ateliers...

Vous y trouverez également le règlement général du salon, les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que le règlement du centre de congrès. Chaque exposant est tenu de respecter scrupuleusement l'ensemble de ces règles de fonctionnement.

Nous vous recommandons de lire attentivement ce dossier dans son intégralité et de le conserver jusqu'à la fermeture du salon.

Si toutefois vous aviez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter de France Hydro Electricité.

Nous vous rappelons enfin que les Rencontres France Hydro Electricité sont un salon professionnel payant pour les visiteurs dont les inscriptions cloteront le 11 février : aucune inscription ne sera possible sur place.

Toute l'équipe France Hydro Electricité vous remercie de votre confiance. Nous serons heureux de vous accueillir sur nos 12^{èmes} Rencontres.

À toutes et à tous, nous vous souhaitons, d'ores et déjà, un excellent salon.

France Hydro Electricité

Vos contacts :

Contacts France Hydro :
Aurélié Dousset ou Nathalie Bironneau
01 56 59 91 24
francehydro@france-hydro-electricite.fr

Contact salon :
Frédérique DUTHU MESPLES
Ligne directe : 0559 11 2103
fmesples@paucc.com

Contact sécurité :
Frédéric VERGNAULT
Chargé de sécurité
Ligne directe : 05 59 11 21 02
fvergnauld@paucc.com

SOMMAIRE

1 – GENERALITES

- 1-1 Accès au Palais Beaumont
- 1-2 Dates et horaires
- 1-3 Parking exposants

2 – MONTAGE / DEMONTAGE

- 2-1 Livraisons colis
- 2-2 Montage des stands
- 2-3 Démontage

3 – TENUE DES STANDS

- 3-1 Caractéristique des stands
- 3-2 Règlement de sécurité / Cahier des charges exposants
- 3-3 Gardiennage des stands
- 3-4 Assurances

4 – RESPONSABILITES DE L'EXPOSANT

PAU BÉARN PYRÉNÉES

ÉVÈNEMENTS

Palais Beaumont

1 - GENERALITES

1-1 - ACCES AU PALAIS BEAUMONT

Site Internet : www.pau-congres.com

LE CENTRE VILLE ET SES PARKINGS



1-2 - DATES ET HORAIRES DES RENCONTRES

Ouverture le mercredi 7 octobre 2020 à 8h00 et fermeture à 19h00

Ouverture le jeudi 8 octobre 2020 à 8h00 et clôture à 17h00

1-4 - PARKING EXPOSANTS

Parking payant sur le site du Palais Beaumont.

Il est formellement interdit de stationner dans l'allée devant le Palais Beaumont, **sauf le temps du déchargement.**

Accès au bâtiment des exposants

Les exposants accèdent par les allées Alfred de Musset, Anna de Noailles et Paul Valéry en ayant au préalable fait la demande auprès du service sécurité du palais des congrès. L'accès par l'allée Paul Valéry est condamné par des barrières télécommandées et télé-surveillées depuis le poste de sécurité.

Stationnement :

- En période de montage et de démontage, la durée du stationnement des véhicules est limitée au temps nécessaire au chargement, déchargement et manutention des matériels.
- En période d'ouverture des expositions aucun stationnement ne sera autorisé sur les abords du Palais Beaumont

Les véhicules ne respectant pas cette règle pourront être, à la diligence de la SPL Palais Beaumont, enlevés et mis en fourrière par les services de Police.

2 – MONTAGE / DEMONTAGE

2-1 - LIVRAISONS STANDS

Les livraisons de colis s'effectueront exclusivement entre mercredi 30 septembre (9h/12h et 14h/17h) et jeudi 1er octobre matin

NB : La réglementation sanitaire contraint le centre de congrès à stocker les colis 48h après livraison.

Afin de garantir la bonne réception de vos colis, nous vous demandons vivement d'observer les consignes suivantes :

Lieu de destination des envois et indications à mentionner impérativement sur les colis :

Le Palais Beaumont

Centre de Congrès Historique

RENCONTRES FRANCE HYDRO ELECTRICITE

+ NOM DE L'EXPOSANT

+ n° de STAND

Allée Alfred de Musset - 64000 PAU

Attention : L'adresse complète de l'expéditeur devra apparaître sur chaque colis.



Modèle d'étiquettes en téléchargement dans votre espace exposant du site des Rencontres

VOUS AVEZ SOUSCRIT A L'OPTION INSERTION PUBLICITAIRE DANS LES SACOCHES VISITEURS

Comprend la livraison d'une plaquette A4 de 4 à 8 pages maximum, et/ou d'un « goodies » de petite taille (magnet, post-il, stylo, etc.).

Attention, vos documentations doivent nous être adressées assemblées et vos pochettes/chemises pliées : France Hydro ne procédera à aucun assemblage lors de la préparation des sacoches visiteurs.

Votre colis doit être envoyé ou déposé au centre de congrès entre mercredi 30 septembre (9h/12h et 14h/17h) et jeudi 1^{er} octobre avant 12h.

Votre carton doit être clairement identifié avec la mention « DOCUMENTATION SACOCHE + Nom exposant » : l'étiquette ci-dessous à est à votre disposition.

Sans ces mentions et en dehors de ces délais, votre colis ne pourra être identifié pour être inséré dans les sacoches.

Les sacoches sont commandées en 500 ex.

Les colis livrés avant le jour du montage exposants seront stockés dans la réserve du Palais des Congrès.

Pour la livraison des colis sur stand, voir jour et horaires de montage ci-après. **Cette prestation est payante, facturée par le Palais des congrès.**

La livraison est effectuée sous la responsabilité de l'exposant ou de la société de transport et en aucune manière celle du Palais des Congrès. Le transporteur sera en charge du déchargement-le PALAIS BEAUMONT ne possède pas de quai de déchargement-le transporteur devra être équipé avec un haillon.

Pour vérifier la bonne réception de votre matériel nous vous conseillons d'appeler au 05 59 11 21 01 et de demander Monsieur Dioni ALONSO

IMPORTANT : Le sol du Palais des Congrès étant en bois (parquet), seuls les chariots équipés de roues en caoutchouc sont autorisés pour le transport des colis. Tout autre chariot sera refusé. La charge au sol de devra pas excéder 300 kg/m².

Le déplacement des colis entre la réserve et le lieu d'exposition au sein du Palais des Congrès n'est pas assuré par le Palais des Congrès sauf sur prestation payante.

En conséquence l'exposant doit s'organiser pour l'acheminement de ses colis sur son stand (Le Palais des Congrès ne fournit ni matériel de manutention, ni personnel sauf sur demande de votre part dont la prestation sera payante).

Le PALAIS BEAUMONT se dégage de toute responsabilité en cas de dommage et de détérioration sur le matériel livré ou si par suite d'instructions insuffisantes le matériel n'était pas livré à temps ou s'il était endommagé.

Voir point 4 responsabilités de l'exposant.

2-2 – MONTAGE DES EXPOSANTS



Les stands sont mis à disposition des exposants le mardi 6 octobre à partir de 16h et jusqu'à 19h et, en dernier recours, le mercredi 7 octobre de 8h00 à 10h00 pendant l'assemblée générale en salle plénière.

Aucun exposant ne pourra être admis dans l'enceinte de la manifestation en dehors des horaires.

Les stands devront être entièrement installés au moment de l'ouverture de l'exposition au public mercredi 7 **octobre** à 11h00 et aucun enlèvement ni aucune livraison de matériels ne sera autorisé jusqu'à la fermeture de l'exposition.

STOCKAGE DES EMBALLAGES VIDES :

Les emballages vides devront être évacués sans délai et entreposés par les exposants. Il est interdit d'encombrer les stands et les parties communes avec des emballages pouvant constituer un aliment pour le feu en cas d'incendie.

Les exposants ont la possibilité, pendant les phases de montage, de démontage, de stocker leurs emballages vides dans la réserve du Palais des Congrès.

2-3 - DEMONTAGE



Le démontage des stands commencera le jeudi 8 octobre à 17h00

IMPORTANT :

Tout matériel (colis, machines, documentations etc...) devra obligatoirement **être retiré dans cette période**

En cas de non-respect de ces conditions, l'organisateur pourra assurer l'enlèvement des colis ou matériel **aux risques et périls de l'exposant.**

Les frais de démontage et d'enlèvement seront facturés à l'exposant.

L'exposant doit impérativement prévoir le retour le vendredi 9 octobre 2020 des colis si nécessaire à l'aide d'étiquettes pré-remplies.

Passé ce délai, les matériels encore sur place seront réputés abandonnés.

Le PALAIS BEAUMONT se réserve le droit de faire enlever et d'évacuer tout objet (colis, caisses, brochures,...) non réclamés ou éventuellement laissés par les exposants à l'issue de la manifestation.

La responsabilité du PALAIS BEAUMONT ne peut être engagée en aucune manière sur sa disparition ou sa destruction.

3 – TENUE DES STANDS

3-1 - CARACTÉRISTIQUES DES STANDS

Plusieurs superficies et formats de stands sont proposés sur les Rencontres : vous rapporter à votre facture pour connaître la superficie de votre stand.

Chaque stand est équipé :

- 1 table, 2 chaises (3 chaises sur les stands de 9 m²),
- Enseigne drapeau
- Coffret électrique 1 kW, 16A, mono, 3520W
- Accès Wifi
- Cloison de fond et 1 m de retour entre chaque stand sauf les extrémités

Pour rappel, votre stand inclut :

- La présence de 2 participants exposants sur les deux journées (possibilité d'ajouter des participants supplémentaires en option),
- Les pause-café et les cocktails déjeunatoires des deux journées pour ces deux participants,
- Votre fiche exposant dans le catalogue de visite des Rencontres 2020.

Votre stand n'inclut pas :

- Le transport et l'hébergement.
- Le dîner du 7 octobre.

AUTRES BESOINS : cf. Bon de commande complémentaire

Nous vous rappelons que :

- Seul le scotch ordinaire, gomme adhésive (Patafix) peuvent être utilisés pour l’affichage de documents.
- Chaque exposant est responsable du matériel mis à disposition (mobilier, cloisons, coffret électrique, etc.).
- Chaque exposant doit se munir de rallonge électrique **normalisée NF 15-100**.

Mise à disposition des emplacements :

Les exposants devront strictement respecter les emplacements et surfaces qui leur seront attribués.

Les structures des stands sont mises en place par l’installateur du PALAIS BEAUMONT. Il est interdit de les modifier en déposant ou cachant tout ou partie des éléments. Toutefois, l’exposant peut aménager la surface suivant son désir à condition de respecter l’harmonie générale et de ne pas porter préjudice aux stands voisins.

Il n’est pas permis de clouer ou d’agrafer sur les cloisons de stand ni sur le sol. Il est interdit de scotcher sur les poteaux ou sur les murs du PALAIS BEAUMONT.

Aucune installation ne doit empiéter sur les allées.

Les exposants doivent laisser les emplacements et matériels mis à leur disposition dans l’état où ils les auront trouvés.

Toutes détérioration causées par leurs installations ou leurs marchandises, soit au matériel, soit au hall, soit enfin au sol occupé, seront évaluées par des experts et mis à leur charge.

3-2 - REGLEMENT DE SECURITE / CAHIER DES CHARGES EXPOSANTS

Les exposants se verront remettre par l’organisateur un cahier des charges exposants. Les exposants s’engagent à en prendre connaissance et à le retourner signé auprès du chargé de sécurité désigné par l’organisateur.

Un règlement de sécurité en annexe 2 du cahier des charges est à votre disposition pour tout complément d’information relative à la bonne tenue de votre stand.

3-3 - GARDIENNAGE DES STANDS

L'organisateur prend en charge le gardiennage de la manifestation dans les meilleures conditions, (il s'agit là d'une obligation de moyens et non de résultat) **sans que toutefois l'application de cette disposition constitue pour eux une quelconque responsabilité.**

Nous vous rappelons que tout matériel en place sur votre stand est sous votre responsabilité durant toute la durée du congrès (jour et nuit).

Nous vous conseillons de souscrire une assurance.

Nous attirons votre attention sur les risques accrus de vol durant les phases de montage et de démontage.

Nous recommandons aux exposants de :

- Ne pas abandonner les stands durant la journée,
- Confier la surveillance de son stand à son voisin en cas d'absence,
- Recouvrir d'un filet les produits exposés le soir,
- Ne laisser aucun objet de valeur sur les stands en dehors des heures d'ouverture,
- Ne laisser aucun produit sensible sur les stands sans surveillance (ordinateur portable, écran plat, bouteilles d'alcool...),
- Ne rien stocker dans des sacs poubelles, pour éviter le ramassage par un agent de nettoyage, d'un sac contenant des documents d'importance.

Le gardiennage ne constitue pas une surveillance individuelle de chaque stand.

C'est pourquoi nous recommandons à chaque exposant de respecter scrupuleusement les horaires d'ouverture, de protéger son matériel et de l'assurer pour la totalité de sa valeur. Le PALAIS BEAUMONT et France Hydro Electricité déclinent toute responsabilité quant aux vols, pertes et dommages qui pourraient être occasionnés.

3-4 - ASSURANCES

Les organisateurs ont souscrit une Assurance Responsabilité Civile Organisateur.

En revanche, il n'est pas prévu d'assurance dommage et vol pour le matériel amené par l'exposant.

De fait, les exposants devront obligatoirement faire assurer :

- le matériel des stands et les marchandises exposées par eux, que ces matériels ou marchandises leur appartiennent ou pas.

L'exposant peut s'assurer auprès de son assureur habituel.

En cas de vol ou de sinistre

Toutes les déclarations doivent être faites dans les 24 heures qui suivent la constatation par l'assuré ou son représentant :

- Auprès de l'**Organisateur** de la manifestation en double exemplaires.

- Au **Commissariat de Police** local sous forme de plainte, le récépissé de cette déclaration devant être remis à l'assureur.

Ni l'organisateur, ni le PALAIS BEAUMONT ne peuvent être tenus responsables des vols et dégradations des biens personnels des exposants, ni pendant les horaires de visite, ni pendant l'installation et le démontage des stands.

4 - RESPONSABILITES DE L'EXPOSANT

En outre, l'exposant sera tenu pour responsable de tout dommage, de toute dégradation, de tout acte de vandalisme qui pourrait survenir du fait de l'occupation des locaux et/ou du fait des participants et/ou personnel dont il a la charge, tant aux biens mobiliers et immobiliers appartenant ou non au Palais Beaumont.

L'exposant est seul responsable des prestations effectuées par des tiers auxquels il aura fait appel pour le déroulement de sa manifestation (livraison en amont et/ou directement sur les espaces stands). Il s'engage à faire garantir par une compagnie d'assurance notoirement solvable, sa responsabilité civile, pour le cas où elle serait recherchée et engagée à l'occasion et/ou du fait de l'exécution de la manifestation qu'il organise.

PALAIS BEAUMONT

Rencontres France Hydro Electricité

7 & 8 octobre 2020

Je soussigné M. ou Mme....., Stand n°,

Société.....présentant.....

Déclare avoir pris connaissance du « guide de l'exposant » ci-avant et m'engage à respecter celui-ci (qui engage ma totale responsabilité concernant mon stand).

M. ou Mme

Responsable du stand n°.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

5 - INSCRIPTIONS DES VISITEURS



Les Rencontres France Hydro Electricité sont un évènement professionnel payant accessible sur [inscription préalable uniquement](#).

Aucune inscription ne pourra être prise sur place pour des questions d'organisation.

Le tarif d'inscription aux Rencontres France Hydro Electricité pour les visiteurs s'élève à :

- 195 € TTC pour les visiteurs adhérents au syndicat
- 390 € TTC pour les visiteurs non adhérents

Si vous souhaitez convier vos clients ou prospects à venir vous rencontrer sur votre stand, vous avez la possibilité de vous acquitter de leurs frais d'inscription au tarif adhérent si votre société est adhérente de France Hydro Electricité en 2020.

Inscriptions en ligne à partir de fin février : <https://rencontres-france-hydro-electricite.fr/>

Faire connaître votre présence aux Rencontres France Hydro Electricité

Téléchargez le logo des Rencontres France Hydro Electricité pour communiquer sur votre présence sur l'évènement sur votre site internet ou en signature de vos e-mails



(cliquer sur le logo pour le télécharger)

